

ENTREPRISE AGRICOLE OU DU TERROIR

Sont admissibles toutes les entreprises agricoles et agroalimentaires s'étant distinguées dans la dernière année et ayant adapté leurs façons de faire à la réalité d'aujourd'hui. Sont également admissibles toutes les entreprises qui transforment et fabriquent des produits de qualité, personnalisés et distinctifs, à partir de ressources locales et régionales.

CRITÈRES ET PONDÉRATION

Critères	Pondération
Qualité de la gestion	15 %
Originalité des produits, rayonnement, retombées	70 %
Qualité de la gestion financière	15 %

NOTE : Toute l'information contenue dans ce cahier de mise en candidature pourra être rendue publique, à l'exception de l'information fournie dans la section « Qualité de la gestion financière » qui sera traitée de manière strictement confidentielle.

Qualité de la gestion 15 %

- 1. QUELLES DÉMARCHES AVEZ-VOUS INITIÉES AFIN D'ASSURER LA PRODUCTIVITÉ OPTIMALE DE VOTRE ENTREPRISE, AINSI QUE LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE VOS EMPLOYÉS?**

Originalité et Rayonnements 70 %

- 2. AVEZ-VOUS DÉVELOPPÉ DE NOUVEAUX PRODUITS, FAIT DES INVESTISSEMENTS ET/OU AUGMENTÉ VOTRE CLIENTÈLE?**

3. QUELS SONT VOS PROJETS DANS UN COURT, MOYEN ET LONG TERME?

4. EN QUOI VOTRE ENTREPRISE SE DÉMARQUE-T-ELLE DES AUTRES ?

Qualité de la gestion financière 15%

5. DÉMONTREZ LA SANTÉ FINANCIÈRE DE VOTRE ENTREPRISE À COURT ET MOYEN TERME